

Animateur de loisirs

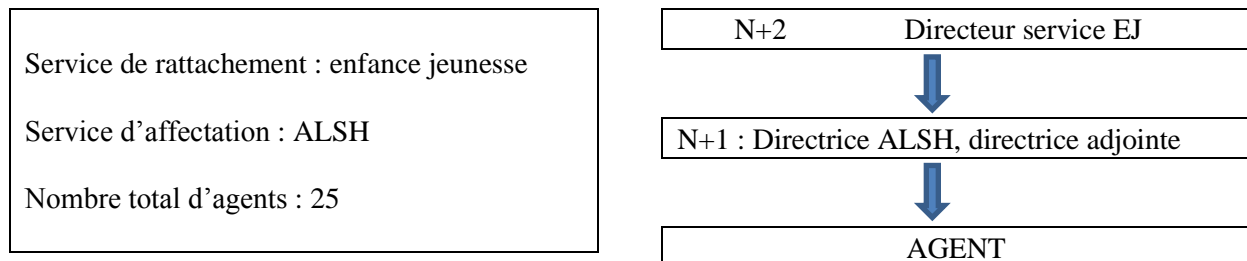
Condition d'accès au poste de recrutement :

Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, catégorie C,
recrutement contractuel pour besoin saisonnier

Poste occupé par :

XXX

Positionnement hiérarchique



**Accueille et anime des groupes d'enfants en activités de loisirs ou éducatives.
Participe à l'élaboration des projets enfance et jeunesse.**

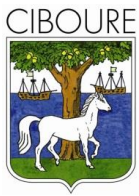
Activités et tâches principales du poste :

Participe à l'animation et l'encadrement des enfants pendant les temps d'accueils périscolaires et les temps extrascolaires.

- Garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants.
- Participer à l'éveil des enfants par la mise en œuvre de projets d'animation.
- Participer au fonctionnement et enrichir la vie de l'équipe d'animation.

Animatrice en accueil de loisirs sans hébergement

- Concevoir, proposer et mettre en œuvre des projets et des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif et pédagogique de l'équipement,
- Planifier et organiser des projets d'activités socio-éducatives,
- Animer des cycles d'activités socio-éducatives,
- Animer des groupes d'enfants et de jeunes (jouer, faire jouer, laisser jouer),
- Contribuer à la qualité des relations d'équipes (avec le personnel d'animation, de restauration, de direction et administratif du service),
- Construire un dialogue local de service à la population et d'accueil du public,



- Appliquer et contrôler les règles de sécurité dans les activités,
- Etablir et être garant du respect des règles de vie,
- S'informer, se former et partager ses connaissances,
- Participer à l'évaluation des projets d'activités socio-éducatives,
- Participer à l'encadrement des stagiaires.

Activités et tâches occasionnelles du poste :

Encadrer des séjours avec nuitées, camps ou week-end famille

Relations fonctionnelles :

En interne :

Directeur du service enfance-jeunesse
Directeur de l'accueil de loisirs et son adjoint
Elue déléguée à l'enseignement, la formation et la jeunesse
Equipe d'animation, agents de restauration et d'entretien
Agents des services techniques, ressources humaines

En externe :

Familles, parents
Différents prestataires intervenant dans le cadre des différentes activités périscolaires et de l'accueil de loisirs

Exigences requises :

Niveau et qualification nécessaires
BAFA et/ou BPJEPS, PSC 1

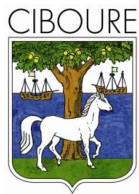
Compétences nécessaires :

Savoir et savoir-faire :

Connaissance des publics accueillis (enfants et adolescents)
Connaitre les techniques d'écoute active, de communication et d'animation
Connaissance du fonctionnement des structures d'accueils (extrascolaires et périscolaires)
Connaitre les consignes de sécurité et la réglementation en vigueur
Respecter le devoir de réserve et le principe de discrétion professionnelle

Savoir-être :

Etre à l'écoute, être patient
Autonome, disponible, créatif, organisé
Goût du travail en équipe et avec les publics enfants / familles
Savoir travailler en équipe
Etre responsable, professionnel, sécurisant, vigilant, dynamique et réactif
Etre force de proposition et savoir rendre compte
Etre polyvalent
Prendre en compte les besoins du public et savoir adapter ses actions en fonction
S'investir dans ses missions
S'impliquer dans les projets



Moyens mis à disposition :

- Structures adaptées,
- Temps de préparation,
- Réunions d'équipe hebdomadaires,
- Jeux, équipements et matériels pour les activités,
- Véhicules de services,
- Vêtements Mairie de Ciboure,
- Trousse de secours, repas, matériels et produits d'entretien.

Conditions et contraintes d'exercice :

- Capacité d'accueil : 156 places
- Temps de travail à temps complet :
 - du lundi 06 juillet au vendredi 31 juillet 2020 (3 postes)
 - du lundi 06 juillet au vendredi 28 août 2020 (4 postes)
- Présence journalière de 9h15
- Amplitude d'ouverture de la structure de 7h45 à 18h30 (horaire d'embauche à 7h30)
- Temps de préparation du projet estival : vendredi 17 avril de 18h à 21h, samedi 18 avril de 9h à 18h et samedi 27 juin de 9h à 16h
- Réunion bilan, tous les vendredis soirs, de 18h45 à 20h30
- Travail en intérieur et en extérieur,
- Position souvent accroupie, exposition au bruit,

Indicateurs d'appréciation des activités :

- Pas de plaintes des familles
- Structure en respect des règles d'hygiène et de sécurité

| Date et signature de l'agent | Signature du supérieur hiérarchique direct | Signature de l'autorité territoriale |
|------------------------------|--|--------------------------------------|
| | | |

Mise à jour du 23/01/2020